



Pour une mise en œuvre efficace des dispositifs d'accompagnement : PPS, PAP, PAI, Aménagements d'Épreuves

Responsable de la formation

Martine KERDRAON

Intervenante

Martine KERDRAON
formatrice Inclusion

Public

Professeurs principaux, enseignants,
Référénts handicap

Dates et lieu

En fonction des demandes

Durée de la formation

1 jour

Modalité de la formation

Présentiel / Distanciel / Mixte

Nombre de participants

De 8 à 16

Objectifs

- Différencier, dans une tâche scolaire, les compétences évaluées des compétences transversales,
- Reconnaître l'impact d'une situation de handicap sur la réalisation d'une activité,
- Décrire le cadre réglementaire des dispositifs PAI, PAP, PPS, Aménagements d'épreuves,
- Distinguer les notions d'accessibilité et de compensation,
- Identifier les conditions pour mettre en place ces dispositifs à l'échelle individuelle (dans sa classe) et collective (dans l'établissement).

Modalités pédagogiques

- Apport de connaissances, travaux de groupes et échanges de pratique..

Tarif

- Sur devis
- Les intervenants sont rémunérés par l'ENSFEA
- Les frais de mission des intervenants (formateurs ENSFEA, gapistes, démultiplicateurs, IEA, ...) sont à la charge de l'organisateur (DRFC, établissements,)

2 route de Narbonne
BP 22687

31326 Castanet Tolosan Cedex
Tél : +33 (0)5 61 75 32 32

Contact

Service formations : **Brigitte Péral**
@ : appui.fc@ensfea.fr
Tél : 05 61 75 34 73